



D.2017.12.13.8.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 13 Décembre 2017

8 - RESSOURCES HUMAINES ET PERFORMANCES DE L'ADMINISTRATION

8.1 - Modification du tableau des effectifs

L'an deux mille dix-sept, le treize décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Grass)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe			X
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Aujoulat à partir de 11h06)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Exposé de Monsieur le Président :

La présente délibération porte sur la modification du tableau des effectifs liée d'une part aux évolutions de service et d'autre part à la suppression de postes à ce jour non pourvus.

Le Comité technique en date du 20 novembre 2017 a émis un avis favorable.

Il est donc proposé aux membres du comité syndical d'approuver la modification du tableau des effectifs du SMTC.

* * *

Le Comité Syndical :
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : DIT que le tableau des effectifs du SMTC est modifié comme suit :

Monsieur le Président propose la suppression et la création de postes suivants, à matérialiser sur le tableau des effectifs :

Création

- 1 poste d'Ingénieur A temps complet (35h).

Suppression :

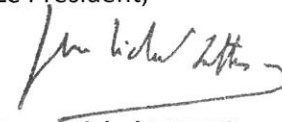
- 1 poste d'Administrateur Hors Classe A temps complet (35h).
- 1 poste Attaché A temps complet (35h)
- 1 poste Administrateur Territorial A temps complet (35h)
- 1 poste de DGS Technique Fonctionnel A temps complet (35h)
- 1 poste de Technicien A temps complet (35h)
- 3 postes de Rédacteur A temps complet (35h)
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe A temps complet (35h)

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de la légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20171218-20171213-8-1D-
DE
Date de télétransmission : 18/12/2017
Date de réception préfecture : 18/12/2017